



Contrat bail assurance décé

Par **delphine**, le **11/12/2008 à 08:39**

Mons frère est décédé, il avait acheté une voiture en crédit bail assorti d'une assurance décé.
L'assurance de marche pas, en effet, le motif retenu est qu'il avait un traitement médicamenteux depuis 1980.
Pourquoi lui a t'on fait payé un assurance décé c'est une arnaque.
Pouvez vous me diriger qu'en aux démarches éventuelles a effectuer pour faire valoir cette assurance pour laquelle il a cotisé

Par **timati**, le **11/12/2008 à 09:51**

Bonjour,
Qu'est-il écrit sur le contrat d'assurance accompagnant le crédit de la voiture? Y a-t-il un questionnaire médical ou tout au moins un paragraphe portant sur l'état de santé de l'emprunteur?
Est-il précisé le traitement que prenait votre frère?
Si ce n'est pas le cas, votre frère a fait ce que l'on appelle une fausse déclaration de santé et l'assureur est totalement en droit de refuser la prise en charge. Relisez le contrat.

Par **delphine**, le **11/12/2008 à 10:06**

merci de votre réponse je vais me procurer le contrat et je vous poserais éventuellement des questions

Par **timati**, le **11/12/2008 à 10:39**

Pas de problème.rnrnCordialement